



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 39763

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget sur l'inquiétude des associations de tourisme familial devant une éventuelle remise en cause de leur statut fiscal, Il lui rappelle que le régime fiscal favorable dont elles bénéficient est justifié par le caractère d'intérêt général de leur activité et que ces associations sont créatrices d'emplois. Il lui demande donc quelles sont ses intentions en la matière et s'il compte instaurer un dialogue à ce sujet avec les intéressés et protéger leur mission sociale et familiale.

Texte de la réponse

Le développement du mouvement associatif, secteur essentiel à la cohésion et à l'animation sociales, constitue une préoccupation constante des pouvoirs publics. Le Gouvernement vient de manifester cette volonté en acceptant, sur proposition parlementaire, d'améliorer le régime fiscal des dons. Toutefois, les associations qui se livrent à une exploitation ou à des opérations de caractère lucratif, selon des modalités analogues à celles du secteur concurrentiel, doivent acquitter les impôts commerciaux, à savoir la TVA, l'impôt sur les sociétés et la taxe professionnelle. C'est la raison pour laquelle le régime fiscal privilégié des organismes sans but lucratif est réservé aux seules activités qui sont étrangères à celles habituellement réalisées par les entreprises industrielles et commerciales. Cela étant, et conformément aux préoccupations exprimées, le Premier ministre a annoncé qu'une instruction précisant les règles fiscales applicables aux associations serait mise au point après consultation du conseil supérieur de la vie associative. Cette instruction est en cours de préparation. C'est dans le cadre des principes ainsi définis que toutes les situations particulières devront trouver leur solution, y compris bien entendu celles des associations de tourisme familial.

Données clés

Auteur : [M. Le Nay Jacques](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39763

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 1996, page 3056

Réponse publiée le : 15 juillet 1996, page 3825